

Décision du 3 mai 2023 portant subdélégation de signature pour la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-DSD23023

La directrice de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L.211-1, L.518-2 et suivants et R.518-0 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2023 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 3 mai 2023 portant délégation de signature pour la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2,

Décide :

Article 1

Subdélégation est donnée à M. Josselin Dupont-Tronville, directeur adjoint de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations, à l'effet de signer, au nom du directeur général, y compris les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins :

- a) Tous actes dans la limite des attributions de la Direction chargée des risques de la Caisse des dépôts et consignations ;
- b) En cas d'absence et d'empêchement de Mme Virginie Chapron-du Jeu, tous actes relatifs à la gestion de la structure Alter égales.

Article 2

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs départements respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Jean-Baptiste Olivier, responsable du Département chargé du pilotage transverse des risques ;
- 2° M. David Rego, responsable du Département chargé des risques financiers ;
- 3° Mme Juliette Masson-Leininger, responsable du Département chargé des risques du réseau ;
- 4° Mme Aude de Lardemelle, responsable du Département chargé des engagements ;
- 5° Mme Marie-José Gireaud, responsable du Département chargé du support, des projets, de l'innovation et des Data ;
- 6° M. Yoris Pujol, responsable du Département chargé des risques opérationnels du groupe ;
- 7° M. Arnaud Martin, responsable du Département chargé de la cybersécurité du Groupe ;
- 8° M. Nicolas Hubert, responsable du Département chargé du contrôle permanent ;

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs départements respectifs, à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- 1° M. Pascal Bouju, responsable du Service chargé des relations institutionnelles avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- 2° Mme Juliette Palliès, responsable du Département affaires générales.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste Olivier, responsable du Département chargé du pilotage transverse des risques, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Grégory Adda, adjoint de M. Jean-Baptiste Olivier et responsable du service reporting Risques ;

2° M. Sébastien Michelis, adjoint de M. Jean-Baptiste Olivier et responsable du service risques ALM et validation ;

3° M. Matthieu Beaux, responsable du service pilotage des risques filiales ;

4° M. Alexandre Aymard, responsable du service réglementation prudentielle des risques filiales ;

5° M. Thomas Nicolas de Lamballerie, responsable du service risques climatiques.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Rego, responsable du Département risques financiers, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Romain Girardot, responsable du service analyse financière portefeuilles financiers ;

2° M. Arnaud Dura, responsable du service analyse financière habitat social & secteur public local ;

3° Mme Lynda Bouvet, responsable du service analyse financière sociétés commerciales et établissements publics ;

4° M. Azad Riazi, responsable du service risques de marché ;

5° M. Morigan Gerardin, responsable du service pilotage et monitoring crédit ;

6° M. Romain Guez, responsable du service modélisation Crédit.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette Masson-Leiningner, responsable du Département risques du réseau, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° Mme Catherine Cappe-Chaneliere, adjointe du Département risques du réseau ;

2° M. Dominique Delafosse, responsable du pôle territorial Ile de France ;

3° M. Lucas Seigneur, responsable du pôle territorial est ;

4° M. Fabien Audier, responsable du pôle territorial nord ;

5° M. Jordan Mangeard, responsable du pôle territorial ouest ;

6° M. Jean-Paul Santoni, responsable du pôle territorial sud-est ;

7° M. Emile Mboladinga, responsable du pôle territorial sud-ouest ;

8° M. Stéphane Garcia, responsable du pôle territorial outre-mer.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude de Lardemelle, responsable du Département engagements, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de leurs services respectifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Mayeul de la Ronde, responsable du service risques aux engagements investisseur ;

2° M. Merouane Ben Amar, responsable du service risques aux engagements financeur ;

3° M. Blaise Gerometta, responsable du service risques aux engagements transverses.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mayeul de la Ronde, responsable du service

risques aux engagements investisseur, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Franck Cideciyan et M. Anthony Boistay, adjoints au responsable du service risques aux engagements investisseur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Merouane Ben Amar , responsable du service risques aux engagements financeur, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Paulo Botas et Alicia Duraffourg, adjoints au responsable du service risques aux engagements financeur.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Martin, responsable du Département chargé de la cybersécurité du Groupe, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département à l'exclusion des actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° Mme Odile Duthil, adjointe au responsable du Département et responsable du service appui transverse ;

2° M. Laurent Sarrazin, responsable du service RSSI métiers ;

3° M. Chahir Al Echi, responsable du service expert cyber sécurité.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Hubert, responsable du Département chargé du contrôle permanent, subdélégation est donnée à Mme Virginie Wagner, son adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du Département chargé du contrôle permanent, à l'exclusion des actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le Code de la commande publique pour la passation et l'exécution des contrats et des avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 9

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Virginie Chapron du Jeu, subdélégation est donnée à Mme Delphine Lemaire, directrice déléguée d'Alter Égales, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion de la structure Alter Égales, à l'exclusion des actes, relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 10

La présente décision entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 3 mai 2023

Virginie Chapron-du Jeu